

Chapitre 16 - Le contrôle de l'enregistrement comptable des opérations d'achat, de vente et de règlement

Sommaire :

1. La comptabilisation d'une facture de vente	2
1.1. L'enregistrement d'une facture de vente sans réduction	2
1.2. L'enregistrement d'une facture de vente avec réduction	2
1.3. L'enregistrement comptable du règlement	4
2. La comptabilisation d'une facture d'avoir lors d'une opération de vente	5
2.1. Les motifs d'établissement des avoirs	5
2.2. La comptabilisation des avoirs	5
3. La comptabilisation des frais de transport lors d'une opération de vente	7
4. La comptabilisation d'une facture d'achat	8
4.1. L'enregistrement d'une facture d'achat sans réduction	8
4.2. L'enregistrement d'une facture d'achat avec réduction	8
4.3. L'enregistrement comptable du règlement	10
5. La comptabilisation d'une facture d'avoir lors d'une opération d'achat	11
5.1. Les motifs d'établissement des avoirs	11
5.2. La comptabilisation des avoirs	11
6. La comptabilisation des frais de transport lors d'une opération d'achat	13

1. La comptabilisation d'une facture de vente

Rappel : La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- Quand une entreprise vend, la TVA qu'elle collecte constitue une créance de l'État vis-à-vis d'elle. Elle s'enregistre au crédit du compte « 44571 – TVA collectée ».
- Quand une entreprise achète, la TVA qu'elle déduira constitue une dette de l'État envers elle. Elle s'enregistre au débit du compte « 44566 – TVA déductible sur autres biens et services ».

1.1. L'enregistrement d'une facture de vente sans réduction

Pour le fournisseur, l'enregistrement d'une facture de doit correspond à une vente. Selon son activité, le compte de produits à mouvementer est différent.

Numéro	Intitulé	Contenu
701	Ventes de produits finis	L'entreprise vend des produits finis obtenus par transformation de matières premières (activité industrielle).
707	Ventes de marchandises	L'entreprise revend des marchandises qu'elle a achetées en l'état (activité commerciale).

Exemple : Une entreprise vend une table réalisée par l'entreprise pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours.

L'écriture (au journal de ventes) est la suivante :

		15/10/N		
411	701 44571	Clients - TTC Ventes de PF - HT TVA collectée - TVA Facture n°	2400	2000 400

1.2. L'enregistrement d'une facture de vente avec réduction

Le fournisseur peut accorder au client une ou plusieurs réductions commerciales et/ou financières.

• Les ventes avec réductions commerciales

Les réductions commerciales portées sur la facture de doit ne s'enregistrent jamais. Les ventes sont donc comptabilisées au net commercial.

Exemple : Une entreprise vend une table réalisée par l'entreprise pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %.
Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 %.

Calcul = Net commercial : $2\,000 * 0,9 = 1\,800$ € HT.

		15/10/N	
411		Clients - TTC	2160
	701	Ventes de PF - Net commercial	1800
	44571	TVA collectée - TVA	360
		Facture n°	

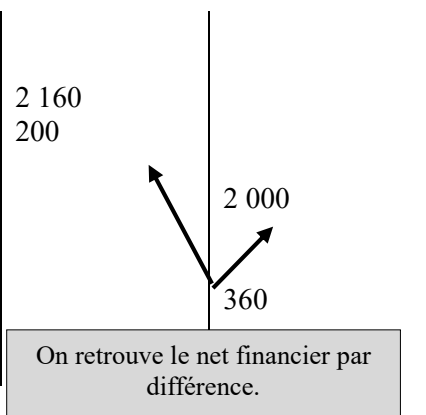
• Les ventes avec réductions financières

Contrairement aux réductions commerciales, l'escompte s'enregistre. C'est une charge pour le vendeur. Elle est toujours comptabilisée dans un compte distinct afin d'impacter les charges financières. Le compte utilisé est : 665- Escomptes accordés.

Exemple : Une entreprise vend une table réalisée par l'entreprise pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %.
Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise financière de 10 %.

Calcul = Net commercial : 2 000 HT
Escompte : $2\,000 * 0,1 = 200$
Net financier : 1 800 HT
TVA : $360 (1\,800 * 0,2)$

		15/10/N	
411		Clients - TTC	2 160
665		Escomptes accordés - Montant de l'escompte	200
	701	Ventes de PF - Net commercial	
	44571	TVA collectée - TVA	
		Facture n°	



On retrouve le net financier par différence.

- **Les ventes avec réductions commerciales et financières**

Exemple : Une entreprise vend une table réalisée par l'entreprise pour 2 000 € HT le 15/10/20. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 % et une réduction financière de 5 %.

Calcul :

Montant brut HT		2000
Remise	10%	200
Net commercial		1800
Escompte	5%	90
Net financier		1710
TVA	20%	342
Net à payer		2052

		15/10/N	
411		Clients - TTC	2 052
665		Escomptes accordés - Montant de l'escompte	90
	701		1 800
	44571	Ventes de PF - Net commercial	
		TVA collectée - TVA	342
		Facture n°	

1.3. L'enregistrement comptable du règlement

Le règlement du client est enregistré dans un journal auxiliaire de banque (BQ).

		15/10/N	
512		Banque - TTC	2 052
	411	Clients - TTC	2 052
		Règlement n°	

2. La comptabilisation d'une facture d'avoir lors d'une opération de vente

2.1. Les motifs d'établissement des avoirs

- **Les avoirs pour rectification d'erreur**

- Une facture de doit peut comporter des erreurs de quantité (entre ce qui a été commandé et livré, d'une part, et ce qui a été facturé, d'autre part) ou de prix (par exemple lorsque le prix facturé est supérieur à un tarif contractuel).

- **Le retour de biens livrés ou prêtés**

- Les avoirs pour restitution et déconsignation d'emballages
- Les avoirs pour retour de marchandises (la qualité ou l'état des marchandises livrées ne sont pas acceptables ou ne correspondent pas à ce qui était prévu).

- **Les réductions après facturation**

- Les avoirs pour escompte conditionnel : Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le client paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA collectée.
- Les avoirs pour ristourne de fin de période (à la fin d'une période donnée (le plus souvent l'année, mais parfois le semestre ou le trimestre), une ristourne peut être accordée en cas de volumes d'achat importants).

2.2. La comptabilisation des avoirs

- **La comptabilisation d'un avoir pour retour de marchandises et rectification d'erreur**

Dans ce cas, la facture d'avoir s'enregistre à l'inverse de la facture de doit correspondante.

Exemple : Le client d'une entreprise réalise un retour de marchandise pour 200 € HT. TVA 20%.

		15/10/N			
7.. 44571	411	Ventes de... - Net commercial	200		240
		TVA collectée - TVA	40		
		Clients - TTC			

- **La comptabilisation d'un avoir pour réduction accordée après la vente**

- **Avoir pour réduction commerciale**

Exemple : En fin d'année, l'entreprise réalise une ristourne de 150 € HT- TVA 20 % pour un client ayant acheté des volumes importants.

		31.12.N	
709100 44571	411	RRR sur ventes PF -	
		Remise	150
		TVA collectée - TVA	30
		Clients - TTC	180
		Avoir n°...	

- **Avoir pour réduction financière (escompte conditionnel)**

Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le client paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA collectée.

Exemple : Une facture de 2400 € TTC (20 % de TVA) a été réglée sous 8 jours. De ce fait, l'entreprise reçoit un avoir pour un escompte accordé de 5 %.

Calcul : $2\,400 \times 5\% = 120$ TTC d'avoir, HT = $120 / 1,2 = 100$ € HT. TVA = 20 €.

		XXX	
665 44571	411	Escomptes accordés	100
		TVA collectée	20
		Clients	120
		Avoir n°	

3. La comptabilisation des frais de transport lors d'une opération de vente

Toute opération commerciale est susceptible d'occasionner des frais accessoires. C'est en particulier le cas du transport

Le port est dit « forfaitaire » lorsqu'il est assuré par le fournisseur lui-même (**il réalise le transport**) **tout en étant à la charge du client** (le transport est refacturé à un prix forfaitaire). Le premier réalise donc un produit supplémentaire facturé au second. On utilise le compte **7085- Ports et frais accessoires** pour le montant des frais de transport.

Exemple : Montant brut 600 € HT. Remise commerciale de 10 %. Port forfaitaire de 50 €. TVA de 20%.

Net commercial : $600 * 0,9 = 540 + 50 = 590$ net HT.

TVA = $590 * 20 \% = 118$ de TVA.

Net à payer de 708 € TTC.

411	707 7085 44571	XXX Clients Vente de marchandises Ports et frais accessoires TVA collectée Avoir n°	708	540 50 118
----------------	---	---	----------------	---

À noter que, dans le cas du port forfaitaire, le taux de TVA applicable à cette prestation est celui auquel sont soumises les marchandises livrées.

4. La comptabilisation d'une facture d'achat

4.1. L'enregistrement d'une facture d'achat sans réduction

Pour le client, l'enregistrement d'une facture de doit correspond à un achat. Selon son activité, le compte de produits à mouvementer est différent.

Numéro	Intitulé	Contenu
601	Achats stockés – Matières premières	Achats de biens destinés à la transformation dans le processus de production de manière à obtenir un produit fini.
602	Achats stockés – Autres approvisionnements	Achats de matières, fournitures et emballages à caractère industriel ou administratif et qui font l'objet d'un suivi.
605	Achats de matériel, équipements et travaux	Achats de biens qui seront incorporés dans un produit fini, mais sans qu'ils soient transformés.
606	Achats non stockés de matières et fournitures	Achats de biens consommables à caractères industriel ou administratif, qui ne font pas l'objet d'un suivi de stocks
607	Achats de marchandises	Achats de biens destinés à être revendus en l'état (entreprises commerciales).

La dette constatée envers un achat est constatée au crédit du compte 401. Fournisseurs.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours.

L'écriture (au journal des achats) est la suivante :

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	2 000
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	400
	401	Fournisseurs - TTC	2 400
		Facture n°	

4.2. L'enregistrement d'une facture d'achat avec réduction

Le vendeur peut accorder au fournisseur une ou plusieurs réductions commerciales et/ou financières.

- **Les achats avec réductions commerciales**

Les réductions commerciales sont comptabilisées au net commercial.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 %.

Calcul = Net commercial : $2\,000 \times 0,9 = 1\,800$ € HT.

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	1 800
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	360
	401	Fournisseurs - TTC	2 160
		Facture n°	

- **Les achats avec réductions financières**

Contrairement aux réductions commerciales, l'escompte s'enregistre. C'est un produit pour l'acheteur. Elle est toujours comptabilisée dans un compte distinct afin d'impacter les charges financières. Le compte utilisé est : 765- Escomptes reçus.

Remarque : certains auteurs estiment que, pour **les biens stockés**, seul le montant net de toute réduction, y compris, les escomptes de règlement, doit figurer dans le compte de charges par nature concerné.

Pour la suite du cours, nous allons appliquer la 1^{re} version, en utilisant le compte 765.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise financière de 10 %.

Calcul = Net commercial : 2 000 HT

Escompte : $2\,000 \times 0,1 = 200$

Net financier : 1 800 HT

TVA : $360 (1\,800 \times 0,2)$

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	2 000
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	360
	765	Escompte obtenu - Montant de l'escompte	200
	401	Fournisseurs - TTC	2 160
		Facture n°	

- **Les achats avec réductions commerciales et financières**

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 % et une réduction financière de 5 %.

Calcul :

Montant brut HT		2000
Remise	10%	200
Net commercial		1800
Escompte	5%	90
Net financier		1710
TVA	20%	342
Net à payer		2052

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	1 800
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	342
	765	Escompte obtenu - Montant de l'escompte	90
	401	Fournisseurs - TTC	2 052
		Facture n°	

4.3. L'enregistrement comptable du règlement

Le règlement du fournisseur est enregistré dans un journal auxiliaire de banque (BQ).

		15/10/N	
401		Fournisseurs - TTC	2 052
	512	Banque - TTC	2 052
		Règlement n°	

5. La comptabilisation d'une facture d'avoir lors d'une opération d'achat

5.1. Les motifs d'établissement des avoirs

- **Les avoirs pour rectification d'erreur**

- Une facture de doit peut comporter des erreurs de quantité (entre ce qui a été commandé et livré, d'une part, et ce qui a été facturé, d'autre part) ou de prix (par exemple lorsque le prix facturé est supérieur à un tarif contractuel).

- **Le retour de biens livrés ou prêtés**

- Les avoirs pour restitution et déconsignation d'emballages.
- Les avoirs pour retour de marchandises (la qualité ou l'état des marchandises reçues ne sont pas acceptables ou ne correspondent pas à ce qui était prévu).

- **Les réductions après facturation**

- Les avoirs pour escompte conditionnel : Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le client paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA déductible.
- Les avoirs pour ristourne de fin de période (à la fin d'une période donnée (le plus souvent l'année, mais parfois le semestre ou le trimestre), une ristourne peut être accordée en cas de volumes d'achat importants).

5.2. La comptabilisation des avoirs

- **La comptabilisation d'un avoir pour retour de marchandises et rectification d'erreur**

Dans ce cas, la facture d'avoir s'enregistre à l'inverse de la facture de doit correspondante.

Exemple : L'acheteur réalise un retour de marchandise pour 200 € HT. TVA 20%.

401	6. 44566	15/10/N Achat de... - Net commercial TVA déductible - TVA Fournisseurs – TTC	240		
				200	
				40	

- **La comptabilisation d'un avoir pour réduction accordée après l'achat**

- **Avoir pour réduction commerciale**

Exemple : En fin d'année, l'entreprise obtient une ristourne de 150 € HT- TVA 20 % pour un client ayant acheté des volumes importants.

401	60911 44566	31/12/N RRR sur achat - Remise TVA déductible sur ABS - TVA Fournisseurs - TTC Avoir n°	180		
				150	
				30	

- **Avoir pour réduction financière (escompte conditionnel)**

Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le fournisseur paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA collectée.

Exemple : Une facture de 2400 € TTC (20 % de TVA) a été réglée sous 8 jours. De ce fait, nous recevons un avoir pour un escompte accordé de 5 %.

Calcul : $2\,400 \times 5\% = 120$ TTC d'avoir, HT = $120 / 1,2 = 100$ € HT. TVA = 20 €.

401	765 44566	31/12/N Escomptes obtenus TVA déductible sur ABS - TVA Fournisseurs - TTC Avoir n°	120		
				100	
				20	

Cas particulier de l'escompte, l'utilisation d'un compte de TVA déductible avec un compte de produit.

6. La comptabilisation des frais de transport lors d'une opération d'achat

Toute opération commerciale est susceptible d'occasionner des frais accessoires. C'est en particulier le cas du transport. Les frais de port peuvent être pris en charge par le fournisseur ou par le client. Selon le cas, la comptabilisation est différente.

Dans le cas où un achat principal concerne un **achat non stocké** ou il n'est pas possible d'affecter de manière certaine les frais à un bien, les frais accessoires sont, en principe, inscrits aux comptes 624. Transport de biens (**inscription dans les comptes de charges par nature**).

Exemple : Achat de m/ses, montant brut 600 € HT. Remise commerciale de 10 %. Port forfaitaire de 50 €. TVA de 20%.

Net commercial : $600 * 0,9 = 540 + 50 = 590$ net HT.

TVA = $590 * 20 \% = 118$ de TVA.

Net à payer de 708 € TTC.

		X/X/N	
607		Achats de marchandises - HT	540
624		Transport	50
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	118
	401	Fournisseurs - TTC	708
		Facture n°	

À noter que, dans le cas du port forfaitaire, le taux de TVA applicable à cette prestation est celui auquel sont soumises les marchandises livrées.

Lorsque les frais peuvent être rattachés de manière certaine à une catégorie de marchandises, de matières, l'entreprise doit les ajouter au prix d'achat et les comptabiliser au débit du compte d'achat concerné.

		X/X/N	
607		Achats de marchandises - HT	590
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	118
	401	Fournisseurs - TTC	708
		Facture n°	